

Les écoles primaires offrent une instruction générale de base, les directives relatives aux programmes scolaires leur laissant une grande liberté quant au choix du contenu des programmes et des méthodes d'enseignement. Leur objectif reste toutefois ce qu'il a toujours été — permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour poursuivre leurs études. L'accent est mis sur les disciplines fondamentales (langue, mathématiques, sciences humaines) tandis que l'on initie les élèves aux sciences et aux arts; dans certaines régions, il est également obligatoire de suivre des cours d'enseignement religieux et d'apprendre une seconde langue.

À l'école secondaire, les élèves ont le choix entre des programmes axés sur la formation générale ou sur la formation technique et professionnelle. Des cours « spéciaux » sont également offerts aux élèves qui ne sont pas aptes à suivre les cours constituant le programme d'études secondaires normal.

Il fut un temps où les écoles secondaires étaient essentiellement orientées vers l'enseignement général, préparant les élèves à l'université, tandis que l'enseignement professionnel était offert par des établissements distincts. Aujourd'hui, outre les écoles techniques et professionnelles proprement dites, la plupart des écoles secondaires, devenues des établissements polyvalents, dispensent un enseignement professionnel, parallèlement à l'enseignement général. Chaque élève peut établir son propre programme en choisissant un certain nombre d'options, compte tenu des règles fixées par la province pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Cependant, les programmes du secondaire ouvrent généralement deux voies différentes. L'une conduit à l'université, l'autre à un métier ou à des études postsecondaires dans un collège communautaire ou un institut de technologie; toutefois, certains élèves ayant opté au départ pour l'université, choisissent finalement le collège communautaire.

Dans bien des régions, le diplôme d'études secondaires n'est plus décerné à l'issue d'un certain nombre d'années d'études, mais s'acquiert en accumulant un nombre requis de « crédits ». Il est nécessaire de satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation de la province, mais ce sont les élèves et leurs parents qui décident, de concert avec l'école, quels cours suivre et à quel niveau : un élève inscrit en classe de dixième peut donc suivre la plupart de ses cours à ce niveau, tout en suivant certains à un niveau supérieur ou inférieur. Qui plus est, un élève du secondaire, notamment du deuxième cycle, peut concentrer ses efforts sur un domaine particulier tel que la physique ou les sciences naturelles et abandonner presque entièrement les autres disciplines.